

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER  
DU LUNDI 2 MARS 2020- 19 h 00**

Le deux mars deux mil vingt à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LATTIER, dûment convoqué en date du 24 février 2020 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 13

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme BRUN Catherine, Mme BROC Stéphanie, M. OLLIER-FAURE Frédéric, M. SOTON Emmanuel, Mme DAUSSY Florence, Mme CLUZE Annie, M. TRAVERSIER Richard.

Absents excusés : Mme BONGARD Gwenaëlle  
Secrétaire de séance : Mme RUBICHON Monique.

**Approbation du PV de la dernière réunion :**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

**SEANCE n° 03.2020 - DELIBERATION N° 01– Approbations des comptes de gestion exercice 2019 - Tous budgets.**

**Exposé :**

Madame Christelle LANDEFORT, 3ème adjointe en charge des finances, présente les comptes de gestion de l'année 2019 du budget principal de la commune de St Lattier, et des budgets annexes du L.A.S.M. et du SPIC établis par le Trésorier. Elle précise que ces documents sont identiques et conformes aux comptes administratifs des budgets précités pour l'exercice 2019.

**Proposition :**

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir statuer sur ce dossier.

**Délibéré :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion de l'année 2019, pour le budget principal et les budgets annexes du LASM et du SPIC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

**Vote : Pour 12 (retard de M. Richard TRAVERSIER), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE n° 03.2020 - DELIBERATION N° 02– Approbations des comptes administratifs exercice 2019. Tous budgets sauf CCAS.**

Madame Christelle LANDEFORT, 3ème adjointe, en charge des finances, présente les Comptes Administratifs du budget principal communal et des budgets annexes du LASM et du SPIC de l'année 2019 qui se définissent comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL /**

*Fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement .....794 912.45 €

Recettes de fonctionnement..... 1 138 446.36 €

**Excédent de fonctionnement de l'exercice..... 343 533.91 €**

*Investissement*

Dépenses d'investissement.....1 195 680.43 €  
Recettes d'investissement.....863 629.31 €  
**Déficit d'investissement de l'exercice..... - 332 051.12 €**

*Après reports de l'exercice antérieur :*

Section de fonctionnement : excédent de.....**456 977.58 €**  
Section investissement : excédent de.....**405 329.02 €**

**L.A.S.M /**

*Fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement .....1 856.73 €  
Recettes de fonctionnement.....8 916.41 €  
**Excédent de fonctionnement de l'exercice..... 7 059.68 €**

*Investissement*

Dépenses d'investissement.....3 214.34 €  
Recettes d'investissement.....0.00 €  
**Déficit d'investissement de l'exercice..... - 3 214.34 €**

.../...

*Après reports de l'exercice antérieur :*

Section de fonctionnement : excédent de.....**14 014.91 €**  
Section investissement : déficit de.....**- 7 406.56 €**

**SPIC /**

*Fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement .....290.94 €  
Recettes de fonctionnement.....3 909.96 €  
**Excédent de fonctionnement de l'exercice.....3 619.02 €**

*Investissement*

Dépenses d'investissement.....5 107.37 €  
Recettes d'investissement.....0.00 €  
**Déficit d'investissement de l'exercice..... - 5 107.37€**

*Après reports de l'exercice antérieur :*

Section de fonctionnement : excédent de.....**3 578.51 €**  
Section investissement : déficit de.....**- 79 580.88 €**

**Délibéré :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les Comptes Administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexe du LASM et du SPIC (**M. le Maire ne participant pas au vote**).

**Vote : Pour 12, Abstention 1 voix (budget commune), Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 03.2020 - DELIBERATION N° 03: Budget principal St Lattier. Affectation du résultat 2019.**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2019	RESTES A Réaliser 2019	SOLDE DES Restes à Réaliser	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	737 380.14 €		-332 051.12 €			<b>405 329.02 €</b>
FONCT	413 443.67 €	250 000.00 €	343 533.91 €			<b>456 977.58 €</b>
TOTAL						<b>862 306.60 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	456 977.58 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	456 977.58 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	250 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	206 977.58 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>250 000.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 03.2020 - DELIBERATION N° 04: Budget LASM St Lattier. Affectation du résultat 2019.**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2019	RESTES A Réaliser 2019	SOLDE DES Restes à Réaliser	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- 4 192.22 €		-3 214.34 €			<b>-7 406.56 €</b>
FONCT	6 955.23 €	-	14 014.91 €			<b>14 014.91 €</b>
TOTAL						<b>6 608.35 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	14 014.91 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	14 014.91 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>14 014.91 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 03.2020 - DELIBERATION N° 05: Budget SPIC St Lattier. Affectation du résultat 2019.**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2019	RESTES A Réaliser 2019	SOLDE DES Restes à Réaliser	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	- 74 473.51 €		-5 107.37 €			<b>-79 580.88 €</b>
FONCT	- 40.51 €	-	3 619.02 €			<b>3 578.51 €</b>
TOTAL						<b>-76 002.37 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 578.51 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>3 578.51 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE n° 03-2020 - DELIBERATION N° 06 : travaux d'enfouissement BT / TEL « Les Fauries »**  
**Approbation du plan de financement prévisionnel à partir des fiches propositions du SEDI.**

#### **TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) afin que ce dernier étudie la faisabilité de l'opération suivante : enfouissement basse tension au hameau « Les Fauries ».

Sur la base d'une étude sommaire en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :    | 167 638.00 €       |
| 2- Le montant total des financements externes serait de :               | 146 115.00 €       |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 0.00 €             |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait environ à :          | <b>21 523.00 €</b> |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés.
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	167 638.00 €
Financements externes :	146 115.00 €
Participation prévisionnelle :	<b>21 523.00 €</b> (frais SEDI +contribution aux investissements)
- **Prend acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **0.00 €**

#### **TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM**

Monsieur le maire rappelle que la commune a sollicité le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) afin que ce dernier étudie la faisabilité de l'opération suivante : enfouissement TELECOM au hameau « Les Fauries ».

Sur la base d'une étude sommaire en lien avec les élus et le concessionnaire France TELECOM, les montants prévisionnels sont les suivants :

- |  |             |
|--|-------------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 46 080.00 € |
|--|-------------|

2- Le montant total des financements externes serait de :	3 325.00 €
3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	2 194.00 €
La contribution aux investissements s'élèverait environ à :	<b>40 561.00 €</b>

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés.
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 

Prix de revient prévisionnel :	46 080.00 €
Financements externes :	3 325.00 €
Participation prévisionnelle :	<b>42 755.00 €</b> (frais SEDI + contribution aux investissements)
- **Prend acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 2 194.00 €

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE n° 03-2020 - DELIBERATION N° 07 : Régularisation foncière entre le Département de l'Isère et la Commune de ST LATTIER – Aménagement du giratoire RD 1092 / RD 69 La Baudière**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire RD 1092 / RD 69 lieudit la Baudière, il convient d'effectuer une régularisation foncière entre le Département de l'Isère et la Commune de ST LATTIER pour les parcelles impactées.

Cette délibération a pour but de sortir ces terrains du domaine communal au profit du Département de l'Isère.

La promesse de vente porte sur les parcelles cadastrées section ZD n° 24 et A n° 715. Les parties ont convenu que la vente interviendra à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de régularisation foncière entre le département de l'Isère et la Commune de ST LATTIER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Présentation et accord pour le passage du rallye automobile les 3 et 4 juillet 2020
- Reprise d'un compteur d'eau de l'école. Acceptation du devis de l'entreprise LDTP pour un montant de 834.70 €
- Elections municipales - Répartition pour le bureau de vote
- Point sur la décision du tribunal administratif concernant le PLU

La séance est close à 20h50